

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 10 juin).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, —  
4 — 13 — — express.  
7 — 22 — — omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir, —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

La question de prorogation de l'Assemblée s'embrouille de plus en plus.

Il y a huit jours, tout le monde était d'accord pour un prompt départ.

Les députés sentaient tous le besoin d'aller se reposer des fatigues de huit mois de session, sans parler des élections aux conseils généraux, et de la chasse que nos honorables ont dû renoncer à ouvrir cette année.

Aujourd'hui, la séparation paraît être reculée, sinon définitivement ajournée, à des temps meilleurs.

La commission du budget ne peut pas venir à bout de s'entendre avec M. Poyer-Quertier, qui s'obstine à demander les 200 millions d'impôts qui lui sont indispensables.

M. Thiers cherche à mettre l'Assemblée et le ministre des finances d'accord; mais les moyens qu'il propose ne sont pas du tout du goût des députés.

M. Thiers n'insiste pas pour le vote immédiat de la loi sur les matières premières, mais en revanche il soutient avec énergie sa proposition de frapper d'un impôt de deux décimes les contributions directes et indirectes.

La commission du budget, malgré tous les inconvénients qui résulteraient de l'application d'un pareil impôt, désire tellement se mettre en vacances, qu'elle ne ferait pas une trop grande opposition aux projets de M. Thiers; mais elle ne veut pas endosser la responsabilité, vis-à-vis du pays, de la proposition d'une mesure qui a de si grandes analogies avec les 45 centimes du gouvernement provisoire.

M. Thiers, qui tient à sa popularité, voudrait absolument que la proposition émanât de la commission du budget.

En somme, après une assez vive discussion, on s'est séparé sans prendre aucune résolution définitive.

En sortant de la commission du budget, M. Thiers s'est rendu dans le sein de la commission de prorogation, qui siègeait dans le deuxième bureau.

M. Thiers a essayé d'obtenir de la commission Target ce que la commission du budget lui avait refusé, c'est-à-dire l'initiative de la proposition relative à l'impôt de deux décimes sur les contributions directes et indirectes.

M. Target a senti le piège, et, ne voulant pas se charger d'une impopularité que tout le monde repousse, il a répondu qu'il préférerait retirer sa proposition de prorogation.

En présence de cette détermination de M. Target, M. Thiers a déclaré qu'il proposerait à la commission du budget de voter un impôt de un décime au lieu de deux. Ce décime serait perçu à partir du 1<sup>er</sup> janvier dans le cas où les impôts sur les matières premières ne seraient pas votés avant cette époque.

La minorité de la commission a fait observer, à juste titre, que si la Chambre ne se réunit que le 4 décembre, il lui sera impossible de voter 150

millions d'impôts avant le 1<sup>er</sup> janvier, et que si le décime commence à être perçu, il deviendra impossible de le faire disparaître.

La discussion s'est plongée jusqu'à quatre heures. M. Thiers s'est retiré alors, après avoir, profitant de l'absence de M. Target, fait voter la prolongation du congé jusqu'au 4 décembre.

La minorité de la commission et M. Target lui-même sont décidés à combattre devant la Chambre la décision de la majorité.

En somme, M. Poyer-Quertier plus décidé que jamais à ce qui lui semble nécessaire, la Chambre mécontente de ne pouvoir se séparer, et les vacances reculées aux calendes grecques, à moins que... M. Thiers a tant de ressources!

Une transaction s'est opérée entre le gouvernement et la Chambre. Paris ne sera point totalement décapitalisé, ainsi que le voulaient M. de Ravinel et ses amis. La question a été résolue dans la séance de vendredi.

Divers amendements avaient été présentés par la gauche, pour affirmer les droits de Paris comme siège de l'Assemblée. Ils ont été rejetés.

M. Duchâtel avait déposé, de son côté, un article additionnel portant que les ministères seront réinstallés à Paris en 1872. Il a été également repoussé par 388 voix contre 250.

L'Assemblée procéda alors à la discussion de l'article 1<sup>er</sup> de la loi.

Il se divise en deux parties: la première établit que l'Assemblée et le pouvoir exécutif continueront à résider à Versailles.

La seconde dit que l'administration des services publics nécessaires pour la marche du gouvernement seront dès maintenant installés au chef-lieu de Seine-et-Oise.

M. Dufaure, au nom du gouvernement, a pris la parole sur cet article. Il a déclaré que le gouvernement en acceptait la première partie, mais qu'il en repoussait formellement la seconde.

La Chambre a voté conformément au désir manifesté par le ministre de la justice, au nom de ses collègues. Le premier paragraphe de l'article a été adopté et le second rejeté par 354 voix contre 313.

Ce vote semble créer une situation essentiellement provisoire. Comment serait-il possible que les affaires du pays pussent marcher convenablement alors que les services publics les plus importants seront à Paris et que le gouvernement demeurera à Versailles? Rien ne serait plus préjudiciable à la bonne et prompt administration des intérêts publics.

La force des choses ne tardera pas à démontrer tous les inconvénients de cette combinaison bizarre. Il faudra de toute nécessité que l'on replace tout au même lieu, que l'on choisisse entre Paris et Versailles. Le résultat ne sera pas douteux.

En résumé, la décision prise par l'Assemblée n'est qu'un compromis de très-courte durée.

La commission du budget a déposé son rapport sur l'ensemble de la situation financière de la France. Il en ressort que nous avons une dette (consolidée et à consolider) dont le service

s'élève à sept cent vingt-trois millions; un arriéré de découverts de six cent soixante-treize millions, porté par la dette flottante, et enfin un budget de deux milliards cinq cents millions, sans parler, bien entendu, des crédits affectés aux dépenses départementales et spéciales qui s'élèvent à trois cents millions.

Le Président de la République s'est rendu au sein de la commission du budget, pour y défendre les idées du gouvernement sur les impôts.

M. Thiers voudrait qu'il lui fût accordé, pendant la prorogation de l'Assemblée nationale, dix centimes provisoires sur la contribution foncière ou sur le principal des contributions directes, à défaut des impôts sur les matières premières, dont la discussion retarderait les vacances jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre.

L'adoption de cette mesure ne serait pas sans présenter de graves inconvénients. L'un de ses plus sérieux est qu'elle ne pourrait certes pas être laissée de côté aussitôt que le pense le Président. En effet, l'accord est loin d'être fait sur la loi d'impôts des matières premières. La discussion peut être retardée longtemps encore après la rentrée. Il en résulterait que l'expédient financier proposé par M. Thiers resterait en usage indéfiniment.

(Phare de la Loire.)

On écrit de Versailles, le 7 septembre :

« La discussion sur la proposition de M. de Ravinel a été rouverte par un discours de M. Cézanne, le rapporteur, qui a parlé un peu longuement peut-être, d'une manière un peu négligée au point de vue de l'élocution, mais avec un grand fond de raison et de bon sens. Il a parfaitement réfuté les arguments, d'ailleurs plus spécieux que solides, de MM. Naquet et Dréo; il a raconté ce qu'il avait vu le 15 mai, jour où il a été poussé, malgré lui, jusque dans l'enceinte des séances, ce spectacle écœurant de la curée des fonctions publiques qu'il nous a été donné de voir le 4 septembre de l'année dernière. Nous n'avons pas la prétention, a-t-il dit en terminant, de vous offrir une panacée souveraine qui nous mette désormais à l'abri de tout coup de main; pour nous, la question est simplement celle-ci: Y a-t-il plus de sécurité à Versailles qu'à Paris? Cela nous paraît évident. Nous croyons que, grâce à l'adoption de la proposition, on ne pourra plus escamoter le gouvernement sans que la France dise son mot. Or, le gouvernement d'un pays est son bien le plus précieux.

» Pendant tout ce discours, MM. Langlois, Naquet et Tolain, appuyés contre une colonne, offraient aux yeux trois figures de mécontents assez disgracieuses à voir, mais très-intéressantes à étudier. L'ex-colonel surtout a paru désagréablement affecté quand M. Cézanne en a appelé à son expérience pour confirmer ce qu'il disait, que, dans le cas d'une marche des insurgés sur Versailles, il resterait bien des trainards le long de la route, dans les nombreux cabarets, où la plupart feraient des stations obligées.

» C'est M. Louis Blanc qui a répondu à M. Cézanne, ou plutôt qui est monté à la tribune après lui, car, dès hier, on savait qu'il avait une ha-

rangue à réciter. Ce plaidoyer prétentieux et sans conviction, écrit dans le style philosophico-sentimental, cher aux scélérats de 93, pour lesquels l'orateur professe un culte si exalté, laisse la grande majorité de l'Assemblée parfaitement froide et indifférente. Elle se contente de sourire quand le triste héros du 15 mai proclame lui-même cette journée criminelle et à jamais funeste, et quand il dit que personne au monde n'est moins révolutionnaire que lui. Peut-être cette dernière assertion, vivement applaudie par les frères et amis, aurait-elle soulevé quelques protestations, si M. Louis Blanc ne s'était empressé d'ajouter que, s'il a horreur des révolutions, les évolutions, en revanche, sont loin de lui déplaire. A bon entendeur, salut!

La commission du budget s'est réunie pour examiner les diverses propositions faites par MM. Poyer-Quertier et Deseilligny, dans le but de fournir des ressources au Trésor en attendant la discussion des lois de finances, discussion qui serait reculée après les vacances.

M. Gambetta causait dernièrement de la fameuse justification de M. Trochu.

« Quel malheur, disait-il, que je ne me sois pas trouvé là! Je n'aurais pas pu m'empêcher de lui répondre: M. Trochu, six jours avant le 4 septembre, avait eu une entrevue avec nous tous, et était d'accord sur ce qu'il fallait faire en cas de désastres.»

Et comme on reprochait à M. Gambetta d'avoir nommé le général président du gouvernement, lui qui paraissait si bien le connaître :

« Il n'y a pas de ma faute, répondit-il; j'étais allé installer le ministère de l'intérieur, et lorsque je revins la nomination était faite.»

La majorité se prépare à parer le coup que la gauche veut lui porter en demandant le scrutin secret dans le vote sur la proposition Ravinel.

Une demande de scrutin public a réuni 180 signatures.

Cela n'empêchera pas le scrutin secret, qui est de droit lorsqu'il est demandé par quarante députés; mais cela a une valeur comme manifestation.

A propos de la discussion sur le retour à Paris, on faisait la remarque suivante :

Les divers orateurs qui ont fait, suivant la spirituelle interruption d'un membre de la majorité, des cours comparés de révolution, ont absolument évité de parler du 4 septembre.

Journée d'octobre, 18 brumaire, 1830, 1848, 18 mars, tout y a passé; seul le 4 septembre 1870 a été passé sous silence.

Nous comprenons que la gauche, en parlant de la sécurité des gouvernements à Paris, ait mis de côté l'usurpation commise par le soi-disant gouvernement de la défense nationale, mettant à la porte les députés de la France.

Mais la droite, pourquoi s'est-elle tue, et n'a-t-elle pas voulu se servir d'un argument aussi puissant et aussi actuel?



La Chambre, avant de se séparer, tient à vider cette question urgente pour le salut de la France, et le maintien de l'ordre et des lois.

Une interpellation se prépare aussi sur la garde nationale de Lyon, qui entend toujours garder ses armes.

Or, aux termes de l'amendement Ducrot, voté par l'Assemblée, n'aurait-il pas fallu déjà dissoudre la garde nationale de Lyon ?

Le rejet de la proposition Ravinel va peut-être amener le retour immédiat de l'Assemblée et du gouvernement à Paris.

Plusieurs députés de la droite ont, dit-on, l'intention d'en faire la proposition à l'Assemblée.

Voici quel est leur raisonnement :

Nous avons demandé le transfert de toute la machine gouvernementale à Versailles, parce que nous croyions qu'il y avait là une nécessité absolue au point de vue de la sécurité et de la stabilité du pays.

Vous en avez décidé autrement, et le gouvernement nous dit que l'Assemblée peut revenir à Paris sans danger ; il nous paraît en conséquence nécessaire de quitter immédiatement Versailles, et de ne pas nous forcer à perdre, à courir d'un ministère à l'autre, un temps qui pourrait être mieux employé pour le bien du pays.

Le fait saillant du moment est l'annonce de la mort d'Ali Pacha, le grand vizir d'Abdul-Aziz et l'un des hommes d'Etat de mérite que possédât la Turquie.

Il y a déjà longtemps que l'état du plus haut fonctionnaire de la Sublime-Porte était regardé comme désespéré ; mais l'ascendant qu'il exerçait sur toute la gent officielle à Constantinople et surtout la haute faveur que lui témoignait le Sultan l'avaient maintenu au pouvoir qu'il a gardé, sinon exercé, jusqu'au dernier moment.

C'était un partisan avoué de l'influence occidentale, et sa disparition laisse un grand vide dans le haut personnel de la diplomatie ottomane.

Il avait lui-même désigné pour successeur Mahmoud Pacha qui aura fort à faire en face des intrigues dont le Divan est entouré depuis quelque temps.

A Stamboul, comme on le sait du reste, la position des ministres est d'autant plus précaire que le caractère du maître est plus capricieux et que les difficultés financières et autres, d'ailleurs, s'accumulent chaque jour et ne sont jamais qu'ajournées.

On écrit de Vienne, le 7 septembre :

Dans les cercles très-compétents, on assure très-positivement qu'à Gastein ni traité ni autre arrangement ne fut conclu.

Le but de l'entrevue réitérée des deux empereurs fut uniquement de montrer ostensiblement que le souverain d'Autriche adhère complètement à la politique amicale, relativement à l'Allemagne, inaugurée par ses ministres et approuvée par les représentations constitutionnelles de deux parties de l'empire.

Du côté de la Prusse, ce fut l'intention de donner la preuve que le nouvel empire allemand désire maintenir l'Autriche forte et intacte.

On ne songe nullement à une entente dans un but agressif.

La Russie ne fut pas invitée à accéder à cette ligue politique et il ne fut pas question d'elle dans aucune conversation entre les hommes d'Etat réunis à Gastein et à Salzbourg.

Le gouvernement italien commence à avoir peur du socialisme et de l'Internationale et cherche les moyens, qu'il ne trouve pas, de s'en débarrasser. Il a fait arrêter à Naples les chefs de l'Association socialiste, et il a rendu à Rome un décret pour la dissoudre.

L'Unità cattolica dit à ce propos :

« Les avocats de « l'Internationale » de Naples (les avocats ne lui manqueront pas) ont en main une belle cause. Ils pourront rappeler quel fut le véritable fondateur de cette association et lire au tribunal beaucoup de pages du *Journal militaire et politique* de Charles Persano.

Il résulte très-clairement de ce journal que c'est le comte de Cavour qui, en 1860, a fondé à

Naples l'Internationale, de concert avec Visconti-Venosta (aujourd'hui ministre des affaires étrangères) et d'Affitto (aujourd'hui préfet de Naples, qui préside à l'exécution du décret de dissolution). Le comte de Cavour fonda cette association dans le dessein arrêté de faire sauter le roi et le royaume de Naples. Persano rapporte tous les documents de cette fondation, dont Garibaldi fut l'âme et pour laquelle le gouvernement piémontais fournit les armes et l'argent. Au lieu de s'appeler internationale, l'association prenait alors le nom de nationale ; mais c'était déjà la même organisation avec les mêmes moyens d'action. Si on veut distinguer l'association de 1860 de l'association de 1871, il faut du moins reconnaître que la seconde est née de la première.

Après une semblable origine, M. Lanza se fait singulièrement illusion s'il se figure pouvoir extirper de Naples l'Internationale par un simple décret daté de Rome. Cette secte commence à devenir redoutable en Italie ; les événements se chargeront bientôt de le démontrer. Louis-Napoléon, par ses exemples et sa politique, a favorisé le socialisme et déchaîné les associations qui le professaient. Ce jeu périlleux a paru réussir quelque temps ; mais il a fini par recueillir le fruit de son iniquité, et après sa chute la capitale de la France a eu le terrible gouvernement de la Commune. »

Nous lisons dans le *Journal de Paris* :

« Le *Soir* et le *Moniteur universel* s'accordent à dire qu'une explication, — catégorique, dit le *Soir*, assez vive, dit le *Moniteur*, — aurait eu lieu entre M. Thiers et M. Nigra au sujet des intrigues de la diplomatie italienne à Gastein. Nous ne savons si les informations de nos confrères sont exactes ; mais ce que nous comprenons à merveille, si l'explication a effectivement eu lieu, c'est qu'elle ait été empreinte du côté du représentant de la France d'amertume et de vivacité.

Il paraît de plus en plus certain que l'assurance a été donnée à l'Italie, à Gastein, que la question du pouvoir temporel ne serait pas considérée comme une question internationale, mais comme une question purement italienne ; et l'Italie n'a pu obtenir une telle assurance qu'en offrant elle-même son concours à la Prusse dans l'éventualité d'un nouveau conflit. On comprend qu'avec moins de patriotisme encore que n'en possède M. Thiers, on puisse être ému en apprenant que l'Italie fait tous ses efforts pour entrer dans une ligue austro-allemande.

Un tel résultat n'a rien qui nous surprenne personnellement : il est à la hauteur de ce que nous avons toujours attendu de la loyauté et de la reconnaissance italiennes. Mais comme il doit surprendre ces politiques si prévoyants qui nous ont vanté, pendant dix ans, les avantages de l'alliance italienne ! L'Italie, à qui nous avons donné la Lombardie, qui a conquis la Vénétie grâce encore à notre complaisance, après les deux défaites de Lissa et de Custozza, cette même Italie s'est glissée dans Rome à la faveur de nos revers, et elle cherche aujourd'hui à entrer dans une ligue austro-allemande contre nous. Qu'en pensent nos italianismes de 1859 et de 1866 ? »

Ce qu'ils en pensent ! Ils pensent et ils osent écrire que l'Italie a raison. Ainsi parlent le *Siècle*, l'*Avenir national*, l'*Opinion nationale*, et le *Journal des Débats*. Et si le roi de Prusse veut donner la main à l'Italie pour se débarrasser du Pape, ces journaux seront assez français pour crier d'une commune voix : *Vive la Prusse !*

On annonce comme positive la démission de M. Nigra, ministre d'Italie, qui serait remplacé à Paris — ou à Versailles — par M. le sénateur Buoncompagni.

Le représentant italien à Paris, M. Nigra, qui, comme on le sait était en si grande faveur à la cour de Napoléon III, passe pour être un agent bonapartiste très-zélé ; le gouvernement français serait sur la trace de ses manœuvres.

Le *Figaro* emprunte à une nouvelle brochure de M. Cucheval-Clarigny, *l'Equilibre européen*, une révélation de la plus haute importance, sur laquelle il nous paraît impossible que M. Gambetta ne soit point appelé à s'expliquer :

« M. Cucheval-Clarigny raconte ceci : Le cabinet de Vienne, préoccupé de la résistance inattendue de Paris et du développement soudain de nos armées dans les provinces, pensa que le moment d'une médiation armée était venu. Un seul obstacle arrêtait l'Autriche : l'état précaire de ses finances.

M. Gambetta chargea un « agent confidentiel que le gouvernement français entretenait à Vienne, » d'aborder « nettement la question des finances avec le gouvernement autrichien, en déclarant qu'elle serait résolue par la France. » L'Autriche stipula ses conditions, qui furent acceptées : un million de francs par mille hommes mis en campagne.

Toutefois, comme tout naturellement le semblant de gouvernement qui existait à Tours inspirait peu de confiance et sans doute beaucoup de répugnance à l'Autriche, celle-ci déclara qu'elle entendait traiter avec une assemblée élue, « ayant » qualité pour représenter et engager la France, » lors même que cette réunion compétente ne serait prise que « dans le sein des conseils généraux et » désignée par ceux-ci. »

Mais M. Gambetta repoussa d'une façon absolue « toute pensée d'un appel aux électeurs ou » de la convocation d'une assemblée quelconque. » Et l'on en resta là. »

Si ce qui précède est vrai, voilà un beau crime de trahison au compte de M. Gambetta.

L'autre émotion du jour est un incident diplomatique qui vient se greffer sur les complications pendantes entre la France et l'Italie. Les faits sont simples, et cependant ils sont obscurcis par une nuée d'interprétations contraires. Le municipe de Rome ayant manifesté l'intention de prendre possession de certains couvents, M. le chancelier de l'ambassade de Rome s'est opposé à ce que le délégué du syndic pénétrât dans ces communautés religieuses. Il serait, avec un peu plus de calme et moins d'ignorance, facile aux journaux qui blâment l'intervention du représentant du gouvernement français, de se rendre compte du droit strict dont les agents de notre ambassade ont usé.

Les couvents de Rome ont été, sauf de très-rare exceptions, dotés aux frais des diverses nations catholiques, qui les ont préventivement destinés à des usages déterminés. Il en est de même de plusieurs églises. C'est ainsi que l'église de la Trinité-des-Monts et le couvent qui l'avosine, que l'église Saint-Louis-des-Français et divers immeubles qui l'entourent, sont la propriété de la France, en vertu du vieux droit pontifical que les événements n'ont pu changer, puisque le fait de l'intrusion du gouvernement italien à Rome est toléré, mais n'est point officiellement reconnu. C'est ainsi que San-Pietro-in-Montorio est la propriété de l'Espagne ; le Collège irlandais, la propriété du Royaume-Uni ; Saint-Marc, la propriété de l'Autriche.

Dès lors, si le droit de propriété est indiscutable, n'appartient-il pas à nos représentants auprès du seul gouvernement légal qui existe à Rome, de le faire respecter ? Le *Siècle* lui-même peut répondre.

Mais le *Siècle* préfère déclamer : cette préférence peut lui complaire, mais peut aussi n'être point du goût des hommes de bon sens et de patriotisme.

Il faut donc convenir que l'affaire, réduite à ses plus justes proportions, est une intrigue du ministère italien tendant à créer à notre ambassadeur une situation impossible, à forcer notre gouvernement de le rappeler et de reconnaître ainsi virtuellement la dépossession du pape.

M. Thiers donnera-t-il dans le piège ? Nous en doutons.

Une dépêche du ministre de l'intérieur au préfet d'Arras interdit le colportage, dans les cabarets, de la pétition demandant la dissolution de la Chambre. En réponse aux criaileries que cette mesure de salubrité politique provoque chez les journaux révolutionnaires, nous lisons dans le *Soir* :

« Toute politique à part, le cabaret est un mauvais lieu, parce que les prolétaires y dépensent une partie de leurs salaires au détriment de la famille et au préjudice de leur propre raison.

» Tout cabaret à part, il est désastreux pour

la France que les intérêts généraux soient livrés au caprice d'une foule ignorante, illettrée, sans principes, conduits par des instincts et des passions aveugles et souvent détestables.

» Si les classes inférieures sont généralement ineptes à remplir les devoirs sacrés qu'on leur a trop tôt imposés en 1848, si quatre fois sur cinq l'électeur à jeun vote sans discernement, sous l'impulsion des plus mauvais meneurs et des plus méchants mobiles, que peut-on espérer de l'électeur ivre ? Il sera capable de tout, sauf le bien.

» La presse démagogique se croit intéressée à défendre les immunités du cabaret politique, parce que ce milieu lui paraît plus favorable qu'aucun autre à la propagation de ses idées ; elle se trompe. Le cabaret sert indifféremment le despotisme et la démagogie, et toutes les formes du gouvernement qui se fondent sur la dégradation de la nature humaine. Il a fait les affaires de Napoléon III, il peut faire demain celles de MM. Gambetta et Louis Blanc ; mais rien ne prouve que dans huit jours il ne reviendrait pas le complice du despotisme. »

L'écrivain qui signe ces réflexions est M. About. Il a d'autant plus d'autorité qu'il a lui-même travaillé longtemps dans la politique de cabaret. Nous croyons même qu'il n'en est pas sorti. Mais M. About a quelquefois des retours où il fait sans y penser de gros *meâ culpa* qui ne le corrigent point. Il est bon à prendre dans ces moments-là, et c'est ce qui nous porte à citer ces bons propos d'un dégrisé.

Les faiseurs de jeux de mots ont rang aujourd'hui dans la politique. Leur plaisanterie du moment est d'appeler la loi Rivet : la loi du *Thiers consolidé*. C'est détestable. Quel rapport aperçoit-on entre le renouvellement des pouvoirs de M. Thiers et cette banqueroute du Directoire qu'on désigna sous l'appellation de *tiers consolidé*, pour lui donner un nom décent ? Le rapprochement n'a pas de sens commun. Et toutefois il faudrait dire des plus mauvais jeux de mots quand ils s'attaquent aux personnages politiques, ce que l'on dit de la médiancé : Il en reste quelque chose. Cela fait songer. Certainement le gouvernement de M. Thiers ne mènera pas la France aux désastres financiers ; mais il n'y a pas que les déconfitures du Trésor, il y a, pour les gouvernements, des faillites morales, bien autrement funestes, et, de ce côté, il est permis d'être médiocrement rassuré.

C'est très-bien des budgets en équilibre et une administration activement réorganisée ; mais ce n'est pas tout à beaucoup près. Le pouvoir a une dette de justice à payer au pays. Sur ce point, la présidence toute neuve de M. Thiers est tristement inaugurée. Le jury du *Puy-de-Dôme* imite le jury de l'*Isère* et amnistie les communeux auvergnats.

Depuis plusieurs jours il était question d'une proposition d'amnistie que devait présenter la gauche républicaine à l'approbation de l'Assemblée, qu'elle était bien sûre d'ailleurs de ne pas obtenir.

Cette amnistie devait embrasser tous les faits résultant de l'insurrection du 18 mars.

Vendredi soir, la gauche républicaine s'est réunie dans la salle du Jeu-de-Paume, pour prendre une résolution définitive sur cette grave mesure.

M. Boyssset a le premier pris la parole, et a exposé la proposition et les raisons qui peuvent militer en sa faveur.

MM. Arago, Malens, général Billot, Pompéry, etc., ont parlé dans un sens et dans l'autre.

Après une assez longue discussion, la réunion a repoussé le projet comme « inopportun. »

Inopportun !... monstrueux nous eût paru plus juste, puisqu'il s'agit d'assassins, d'incendiaires et de voleurs.

#### L'INTERNATIONALE.

D'ici à quarante-huit heures, les internationaux et les démocrates ardents parlent de se réunir à Fontenay, près Paris, pour rendre un dernier hommage à la mémoire de feu Tridon, mort à Bruxelles.

Celui-ci, blanquiste pur sang, n'était cependant qu'un international du troisième degré tout au plus ! Dans les nombreux discours qui ont été prodigués à ses funérailles, un des orateurs a



même dit que le défunt, bien qu'ennemi de l'Internationale, méritait d'être honoré pour son attachement à la cause démocratique.

En Angleterre, continuation des grèves. Les patrons ont essayé de combattre le mouvement en faisant venir des ouvriers allemands. Mais ceux-ci, à peine arrivés, refusent de travailler.

A Lyon tout est de plus en plus tranquille. L'effervescence couve sous une cendre chaque jour plus froide.

A Genève le petit groupe séparatiste s'agite, mais son influence est plus que problématique, et le comité de Londres dédaigne avec raison ces enfants perdus. Tous les communaux arrêtés ont été relâchés, et presque tous ont quitté la ville.

Les feuilles anglaises nous apportent le texte d'un programme adopté par le parti républicain de l'autre côté du détroit. Voici les points principaux de cet intéressant document :

1° Application du principe fédératif aux Etats républicains ;

2° Abolition des titres et privilèges de l'aristocratie ;

3° Suppression de tous les monopoles ;

4° Abolition des armées permanentes ;

5° L'éducation scolaire et industrielle gratuite et obligatoire ;

6° Obligation pour l'Etat de fournir un état convenable aux citoyens valides, et des moyens d'existence aux invalides ; nul ne doit vivre sur le travail d'autrui ;

7° Retour des terres (nationalisation) dans le domaine de l'Etat ;

8° Législation directe par le peuple lui-même.

Enfin établissement d'une haute cour d'équité républicaine sous le nom de : *Aréopage républicain*. Cette cour aurait connaissance de toute violation des lois de l'humanité et des droits de l'homme, commises par les têtes couronnées, par les hommes d'Etat, par les parlements ou par les cours de justice.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Faits Divers.

La nouvelle tant de fois annoncée de l'évacuation des forts et des départements qui avoisinent Paris est enfin certaine. Le départ des Allemands a commencé.

Vendredi, dans l'après-midi, M. de Rémusat reçut une dépêche du comte d'Arnim, lui annonçant que l'empereur Guillaume venait d'ordonner au général Manteuffel l'abandon immédiat des forts et des environs de la capitale, « quoique la vérification du paiement du troisième demi-milliard ne fût pas encore effectuée. »

D'après le *Temps*, la brigade silésienne, qui tient Saint-Denis et les environs, devait partir hier lundi, dans l'après-midi ; elle sera remplacée par la brigade bavaroise venant de Charenton et Joinville-le-Pont, qui occupera Saint-Denis jusqu'à l'enlèvement complet du matériel de guerre et des approvisionnements.

On pense qu'à la fin de la semaine l'évacuation totale des environs de Paris sera un fait accompli.

Nous enregistrons cet heureux résultat des négociations entamées naguère à Versailles avec les plénipotentiaires allemands, avec une satisfaction patriotique qu'il n'est pas besoin d'accuser.

Mais nos informations particulières nous permettent de faire pressentir un nouveau progrès vers la délivrance complète du sol français.

Il nous revient que M. Poyer-Quertier est en voie de réunir cent vingt-cinq millions, qui, avec les trois cent soixante-quinze millions, représentation du prix des tronçons de chemins de fer cédés, imputables, suivant les stipulations de Francfort, sur le quatrième demi-milliard, suffisent pour restreindre aux limites de la Champagne la zone d'occupation prescrite.

— En attendant qu'ils partent eux-mêmes, les Prussiens commencent à désarmer les forts de Saint-Denis.

Dix-huit wagons sont arrivés vendredi soir à la gare pour recevoir nos malheureux canons.

A leur réveil, les habitants de Saint-Denis ont vu les voir traînés vers la gare par les chevaux

prussiens. Les munitions étaient déjà rangées dans des wagons de marchandises.

— La dernière version relative au voyage tant discuté de M. Thiers, paraît être tout simplement celle-ci :

Le Président n'irait ni à Compiègne, ni à Fontainebleau, ni à Rambouillet, chercher le repos dont son âge et ses derniers travaux lui font sentir l'impérieux besoin.

Il se rendrait tout simplement à Aix-les-Bains. On indique déjà l'hôtel où ses appartements auraient été retenus.

Les amis de M. Buloz prétendent même que le directeur de la *Revue des deux-Mondes* aurait sollicité et obtenu la promesse formelle d'une visite et d'un séjour de quelque durée du Président et de sa cour, dans le beau domaine que lui, M. Buloz, possède dans la Haute-Savoie.

On sait que le célèbre et morose éditeur est Savoyard de naissance.

— M. Gambetta a été entendu par la commission d'enquête.

Le même jour, il était cité comme témoin à décharge dans l'affaire de son ancien secrétaire Cavalier, dit Pipe-en-Bois ; mais il a refusé de s'y rendre. Ce refus suggère à la *Presse* les réflexions suivantes :

« Un petit incident a marqué la séance de l'Assemblée d'hier. On est venu trois fois du conseil de guerre, occupé à juger le sieur Cavalier, dit Pipe-en-Bois, ancien secrétaire de M. Gambetta, chercher ce dernier qui était assigné comme témoin à décharge. M. Gambetta a refusé de se rendre à cet appel. La déposition de M. Jules Simon a sauvé Courbet de la déportation et Régère de la peine de mort. La déposition de M. Etienne Arago a fait acquitter Ulysse Parent. M. Gambetta n'a pas voulu prêter le même secours à l'homme qui fut son aide-de-camp et son élève ! L'ex-dictateur est là tout entier. »

— Le Saint-Père tiendra, le 15 septembre, un consistoire pour la préconisation de plusieurs évêques, parmi lesquels se trouve Mgr Guibert, archevêque de Tours, nommé à l'archevêché de Paris.

— M. Poyer-Quertier, sur l'initiative d'un député de la droite, va, dit-on, proposer à l'Assemblée l'impôt le plus juste et le plus équitable qui ait jamais été décrété. Un impôt qui n'atteindra guère que les vaniteux et les riches, et contre lequel personne ne réclamera, pas même les intéressés.

Il s'agit tout simplement de doubler les droits de chancellerie sur les brevets de décorations étrangères !...

On a calculé qu'il y avait en France, bon an mal an, de trois à quatre mille nominations dans l'ordre des SS. Maurice et Lazare, et autant dans l'ordre du Christ de Portugal ; sans compter le menu frétin des décorations moins recherchées, en tout environ dix mille brevets.

Calculez maintenant.

— D'après les derniers avis de Caprera, la santé du général Garibaldi est si bien rétablie, que non-seulement il a pu reprendre ses promenades habituelles, mais faire quelques excursions à cheval.

— On nous annonce l'arrestation, positive cette fois, du nommé Martin, chef de bataillon des turcos de la Commune, et l'un des incendiaires présumés du Louvre et de l'Hôtel de-Ville.

Cet honorable citoyen s'était, après la prise de Paris, réfugié à Nogent, où il s'était signalé par un vol avec effraction commis dans un bateau, au préjudice d'un négociant honorable, M. Peltier.

Le lendemain du vol, Martin filait pour le Havre, où il se faisait arrêter.

Il est en ce moment à Satory, où il aura à rendre compte de ses actes devant le conseil de guerre.

— Une arrestation assez importante a eu lieu dans les Champs-Élysées, à la sortie de Mabile.

C'est celle d'un fédéré qui répond au nom antique de Pyrrhus Ganiot.

Pyrrhus sortait du bal, le chapeau sur l'oreille et en gants gris-perle, lorsqu'un agent, qui le filait depuis quelque temps, posa brusque-

ment la main sur l'épaule de l'infortuné roi d'Empire.

Pyrrhus ouvrit une bouche énorme, et essaya de s'indigner vigoureusement ; mais l'agent lui ayant rappelé comme quoi il avait été capitaine d'état-major et aide-de-camp de Cluseret, il se résigna.

« Je ne vous demande qu'une grâce, dit-il... j'ai sur moi dix sept sous ; prenons un fiacre, et mettez le reste. Je suis trop connu par ici. »

L'agent fit droit à cette requête ; on héla une voiture découverte et on partit pour le dépôt.

— On annonce également l'arrestation du nommé Mathieu Corceu, ferblantier de son état, et employé par la Commune à la mairie du dix-huitième arrondissement.

Mathieu Corceu dirigeait le bureau des mariages. Jamais il ne manquait de dire aux aspirants conjoints qui se présentaient devant lui :

« B... d'imbécilles, à quoi que ça sert ! »

— Le préfet des Bouches-du-Rhône est arrivé à Paris.

C'est M. Thiers qui l'a mandé par dépêche télégraphique.

Le Président de la République désire s'entendre verbalement avec lui au sujet du désarmement de la garde nationale des Bouches-du-Rhône.

— M. Jules Favre annonce l'intention de partir immédiatement pour le midi de la France.

Il l'a déclaré, en sortant de l'audience, à plusieurs de ses amis.

— La Caisse générale pour favoriser le développement du commerce, de l'agriculture et de l'industrie,

56, rue Laflite, à Paris,

prévient sa clientèle qu'elle reçoit seule dès à présent, sans frais, toute souscription pour le *nouvel emprunt de la ville de Paris*, qui va s'émettre incessamment, et dont la prime varie déjà de 12 à 15 francs par titre.

Adresser trente francs par obligation au directeur, par lettres chargées, mandats-poste, bons sur Paris et valeurs cotées ou non cotées.

Toutes les sommes versées sont productives d'un intérêt de 6 pour 100 l'an, jusqu'au jour de l'émission (maison spécialement recommandée).

## Chronique Locale et de l'Ouest.

UNE NOUVELLE PAGE A L'HISTOIRE DE L'OCTROI DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE SAUMUR (1).

Un service a dû être créé à l'Hospice général (annexe Providence), dans le but de donner asile aux enfants de Saumur, *secourus temporairement*, pendant la maladie de leurs père et mère, et aux frais de l'établissement bien entendu.

L'opinion publique jugera de son opportunité par la progression suivante :

1860, enfants secourus..	9
1861, id. ....	26
1862, id. ....	46
1863, id. ....	58
1864, id. ....	51
1865, id. ....	55
1866, id. ....	37
1867, id. ....	66
1868, id. ....	78
1869, id. ....	84
1870, id. ....	78

Ce service nouveau, dû à l'initiative des administrateurs aux prises avec la nécessité, a produit, en 1870 notamment, 5,493 journées de dépenses à 0 fr. 60 centimes l'une, d'après le taux fixé pour le remboursement de la dépense des enfants à la charge du département, soit... 2,095 fr. 81 c.

Cette dépense imprévue procède, en partie, du service de la *Maternité*, composé réglementairement de *trois lits*, suivant délibération du 4 décembre 1855 : or, depuis plusieurs années, les administrateurs, vu le nombre des mères postulant, se sont vus contraints par la charité à doubler le nombre des lits en le portant à six.

Ces six lits étaient tous occupés à la fois en décembre 1870 ; il en a été souvent ainsi, à cette époque, pour les années précédentes.

(1) Voir l'*Écho* du 7 septembre.

Que deviendront ces mères et leurs enfants, quand l'administration hospitalière sera obligée, par la diminution de ses revenus, à revenir aux errements antérieurs à 1860 ?

Quelques-uns disent : « Les ouvriers gagnent 28 ou 30,000 francs d'ouvrage à la suppression de l'allocation municipale sur l'octroi de bienfaisance..... »

Que les ouvriers sages réfléchissent à ce langage erroné, égoïste et subversif de toute institution charitable. Quand la maladie frappera le père, soutien de sa famille ; quand la mère, dans les souffrances, manquera des soins qu'exige son état maternel ; quand les enfants, privés de leurs parents, seront à la merci du public, que deviendront les uns et les autres, alors que l'Hospice général, privé de 28 ou 30,000 fr. de ressources, ne pourra plus les recevoir et les secourir ?...

Je m'arrête, par convenance, devant un autre service que l'inconduite morale rend nécessaire : il a constitué et il constituera encore pour l'Hospice général une charge dont la municipalité ne se rend pas compte.

Nous laissons à nos concitoyens de s'instruire de nos misères, et de réclamer avec nous les moyens de les soulager. Paul RATOUIS.

Le 10 de ce mois, on a retiré de la Loire, sur le territoire de la commune de Gennes, le cadavre d'un individu inconnu paraissant avoir environ 70 ans. Après avoir constaté que la mort, qui remontait à quelques jours, était due probablement à un suicide, on allait procéder à son inhumation, lorsque trois individus, de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, sont venus déclarer que le cadavre en question n'était autre que celui de leur père, lequel avait perdu ses facultés intellectuelles, par suite d'abus de boissons alcooliques. Il avait disparu mercredi dans l'après-midi.

Le pont de Port-Boulet (Indre-et-Loire), que l'on était sur le point de livrer à la circulation, s'est écroulé tout entier. Voici ce que dit à ce sujet l'*Union libérale* :

« La construction de la travée du pont suspendu de Port-Boulet, qui avait été rompue le 17 janvier dernier, par mesure stratégique, était terminée, et les épreuves destinées à constater la solidité des travées, tant anciennes que nouvelles, se poursuivaient depuis le samedi 26 août, sans qu'aucun accident ne se fût produit.

Le vendredi 1<sup>er</sup> septembre, la dernière travée fut mise et chargée. L'opération, commencée à 7 heures du matin, était achevée à 11 heures 15 minutes, et l'on n'avait rien remarqué qui fût de nature à donner des craintes sur la solidité du pont, quand, à 4 heures du soir, celui-ci s'écroula subitement tout entier.

Un examen immédiat permit de reconnaître qu'une boucle d'une des anciennes tiges d'amarre s'était brisée à l'amont. Le câble correspondant, rendu libre, avait fouetté en cédant à la charge et dégagé un des autres câbles du même côté. La première travée avait, dès lors, été entraînée, et les autres l'avaient successivement suivie.

Grâce aux précautions prises on n'a à déplorer que la mort d'un ouvrier manœuvre, qui s'était avancé imprudemment, et malgré les ordres formels donnés à cet égard, jusqu'à la culée gauche du pont.

Il est à présumer que le premier câble, en se dégageant, a atteint le malheureux et l'a fait glisser sur le tablier jusqu'à l'eau, où il a péri par asphyxie. »

Nous lisons dans la *Patrie* du 8 septembre :

« M. Ricard, député des Deux-Sèvres, M. de Souvbyran, député de la Vienne, M. Wilson, député d'Indre-et-Loire, et M. Desplanques, membre du Conseil général de ce dernier département, ont eu l'honneur d'être reçus hier en audience particulière par M. le Président de la République, auquel ils ont remis un grand nombre de pétitions des habitants de ces trois départements qui réclament la prompte continuation du chemin de fer de la Vendée, de Thouars à Chinon.

M. le Président a fait espérer à ces honorables représentants que le projet de loi serait déposé, avant les vacances, sur le bureau de l'Assemblée nationale. »



La température sénégalienne qui nous accable ne durera pas, dit un journal du Cher, si nous devons en croire le célèbre astronome espagnol Castello.

Il annonce de grandes tempêtes pour les premiers jours de septembre, des pluies fréquentes pour la fin du même mois et des froids précoces pour octobre. — Qui vivra, verra.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 11 septembre. — L'évacuation des quatre départements voisins de Paris sera terminée mercredi.

Un dîner diplomatique a eu lieu hier soir chez M. Thiers. MM. d'Arnim et Nigra y assistaient. Tous les ministres étrangers y assistaient également, excepté MM. de Metternich et Kern qui sont absents.

On assure que les négociations sont commencées pour l'évacuation des autres départements.

Londres, 11 septembre. — On a reçu de nouveaux détails sur l'ouragan de St Thomas.

Il a été épouvantable ; les pertes sont énormes. La ville semble avoir subi un bombardement.

42 personnes ont été blessées ; 79 blessées sérieusement.

420 maisons sont entièrement détruites. Les pertes à Antiochia sont aussi grandes. Le nombre des tués est de 80. Il y a plusieurs centaines de blessés.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### BOURSE DU 9 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 17 cent. — Fermé à 57 42.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 81 75.  
5 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 90 30.

### BOURSE DU 11 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 38 cent. — Fermé à 57 80.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 81 75.  
5 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 90 55.

### INSTITUTION DE JEUNES FILLES,

Dirigée par M<sup>lle</sup> MATHIEU, place de Nantilly, à Saumur.

La rentrée des pensionnaires et des externes est fixée au 2 octobre 1871.

Les cours pour les jeunes filles élevées dans leurs familles s'ouvriront le 3 octobre.

### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 9 sept.

Texte : Avis important. — Revue politique. — Courrier de Paris. — Vente des voitures de la liste civile. — Paul de Kock. — La percée des Alpes : pose de la dernière pierre. — La journée parlementaire. — L'insurrection en Algérie. — Prime de l'Illustration. — Souvenir d'un mobile. — La Nature chez elle : Septembre (fin). — La Compa-

gnie des Caves générales. — Le présent dans le passé (suite). — L'île d'Ouessant.

Gravures : Mater Dolorosa, buste par M. Carpeaux, faisant partie de l'exposition de la société de secours aux blessés. — Sommités contemporaines : Paul de Kock. — La percée des Alpes : pose de la dernière pierre de l'entrée du tunnel du Mont-Cenis, le 18 août 1871. — L'insurrection en Algérie : les tribus de Zouara, réduites à merci, livrent otages et amendes. — Souvenirs d'un mobile. — Environs de Paris : restauration du château de Saint-Germain-en-Laye : le musée ; rez-de-chaussée : bas-relief de l'arc de Constantin. — Paris : vue intérieure de l'établissement des Caves générales ; magasin des vins en pièces. — La France pittoresque : le pont d'Ouessant. — Échecs — Rébus.

Le nouveau volume de George Sand, *Journal d'un voyageur pendant la Guerre*, que publient les Editeurs Michel Lévy frères, est l'expression la plus éloquente de l'opinion publique sur les événements contemporains et la résistance en province. Mais ce qui ajoute à ces pages pittoresques et animées, un intérêt des plus vifs et des plus actuels, c'est l'inspiration nouvelle et imprévue de l'auteur du *Marquis de Villemer*. Un talent et un accent pleins d'indignation leur donnent un caractère personnel et agressif, qui en fait un véritable livre d'histoire et de polémique.

### Marché de Saumur du 9 septembre.

Froment (l'h.) 77 k. 27 54	Graine trèfle 50	—
2 <sup>e</sup> qualité . . . 74 26 48	— luzerne 50	—
Seigle . . . . . 75 15	Foin (h. bar.) 780	95
Orge . . . . . 65 12	— Luzerne —	780 85
Avoine h. bar. 50 11	Paille —	780 80
Fèves . . . . . 75 15 50	Amandes . . .	50
Pois blancs . . . 80 28	— cassées 50	—
— rouges . . . . 80 28	Cire jaune . .	50 180
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	(52 k. 500) — à
Colza . . . . . 65	—	—
Chenevis . . . . 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc . . . . .	— à
— chenevis 50	Demi-couleur .	— à
— delin . . . . . 50	Brun . . . . .	— à

### COURS DES VINS.

#### BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 <sup>re</sup> qualité	115 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1870,	1 <sup>re</sup> id.	80 à 97
Id.	1870, 2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1870,	1 <sup>re</sup> id.	75 à 85
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1870,	1 <sup>re</sup> id.	75 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1870. . . . .		45 à 50

#### ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1870. . . . .		100 à 120
Champigny, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	140 à 200
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1870. . . . .		» à »
Varrains, 1870. . . . .		80 à 100
Bourgueil, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1870. . . . .		85 à 90
Chinon, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	80 à 85
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

### RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M<sup>me</sup> veuve DUFOUR, au nom de ses enfants mineurs, étant dans l'intention de retirer le cautionnement de M. Victor DUFOUR, décédé notaire à Gennes, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (250)

Etude de M<sup>e</sup> DEHAU, notaire à Baugé.

### A VENDRE BELLE PROPRIÉTÉ DE BELAIR

Située communes de Denezé et de Noyant,

Comprenant une maison de maître avec réserves, un moulin à eau et trois fermes, le tout d'une contenance de 120 hectares 88 ares 10 centiares. Revenu net par baux authentiques, 4,200 francs.

Belle chasse. S'adresser, pour traiter, soit à M. Henri LESPAGNOL, propriétaire, au bourg de Lasse, soit à M<sup>e</sup> DEHAU, notaire. (251)

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE DUPUY, notaire à Montsoreau.

### VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ,

A la Nativité, commune de Turquant,

Le dimanche 17 septembre 1871, à midi, et jours suivants,

Par le ministère de M<sup>e</sup> DUPUY, notaire à Montsoreau.

### Objets à vendre :

§ 1<sup>er</sup>. — Voiture américaine, charrettes, fourrages, rouleau à battre le blé, charniers, rondeaux, échelles, fagots de bruyère et autres; lits, tables, chaises, armoires, buffet, coffres, glaces, pendules; barriques, cuves, ustensiles de caves et divers autres objets.

§ 2. — Vins rouges en cercles et en bouteilles, environ 70 hectolitres, crû du pays, années 1868 et 1870.

NOTA. — Les vins seront vendus le lundi 18 septembre 1871, à midi précis.

Paiement comptant, plus 5 0/0.

### A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.

UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-foire, avec jardin et écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

Etude de HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 24 septembre 1871, à une heure après midi,

A la mairie du Vaudelnay-Rillé.

1<sup>o</sup> Le moulin à eau nommé le moulin de Thuét, garni de deux paires de meules, avec tous ses agrès et ustensiles, situé sur la Fontaine-Blanche, avec une maison d'habitation et des bâtiments d'exploitation, terres labourables, jardin et vigne près des bâtiments.

2<sup>o</sup> Le moulin à vent de Dinéchien, avec tous ses tournants et agrès.

3<sup>o</sup> Et divers morceaux de terre, situés aux Varannes et aux Pâtis, d'une contenance d'environ un hectare.

Le tout situé commune du Vaudelnay-Rillé, à proximité de la grande route de Montreuil-Bellay au Puy-Notre-Dame.

Revenu d'une partie de ces biens 750 francs.

Il y aura toutes facilités pour le paiement. S'adresser, pour visiter les lieux, au fermier, et, pour avoir des renseignements, audit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (249)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ensemble ou séparément,

### MAISON DUVEAU-GIRARD

Rue Royale, n<sup>o</sup> 1,

QUATRE CHAMBRES, au premier étage, une mansarde;

DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée;

DEUX GRANDES CAVES, remise et écurie.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

M. GUILLEMÉ, papetier, demande un apprenti. (245)

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

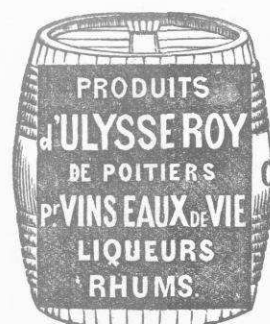
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

UNE PERSONNE RECOMMANDABLE demande une place dans une maison, pour s'occuper du ménage, du linge et de tous les détails d'intérieur. Elle prendrait soin des enfants, s'il y en avait. S'adresser au bureau du journal.

### LE REPRODUCTEUR

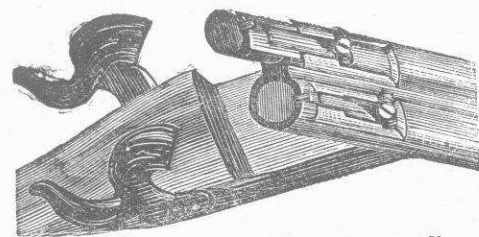
pour imprimer soi-même, dont Ragueneau est l'inventeur breveté, permet d'imprimer instantanément, avec une facilité inouïe de 1 à 1,000 exemplaires, écritures, plans, dessins, musique tracés avec l'encre sur papier comme à l'ordinaire. — Succès infaillible garanti.

Prix selon format. — Rue Joquelet 5-7 et 10 Paris. (244)



**PLUS DE HERNIES**  
Guérison radicale des Hernies et Descentes  
Méthode de feu P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et succ<sup>r</sup>, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon, ou à la P<sup>ie</sup> Briand, aux Herbiers (Vendée).

RIE L L A N T, Dentiste, Quai de Limoges, 157, à Saumur.



### TIRE-CARTOUCHE A TIROIR

S'adaptant aux fusils dits Lefaucheur (B. S. G. D. G.)

BON MARCHÉ — SOLIDITÉ PAS D'ENTRETIEN.

Il se place sur les canons au moyen d'une simple soudure à l'étain, et peut être enlevé sans que les canons en éprouvent la moindre altération. — Tout ouvrier sachant souder à l'étain peut très-facilement faire cette opération. — Prix de la paire de tire-cartouches avec l'instruction, 4 fr. La soudure ne peut coûter plus d'un franc au maximum. Le prix sur le fusil, sera donc de 5 fr. Dépôt central, à Paris, chez MM. Baillet et Hébrard, rue d'Aboukir, 68.

Dépôt à Saumur, chez M. DURAND, arquebuisier, rue Saint-Nicolas.

### M. SIMON CHIRURGIEN-DENTISTE,

Breveté pour 15 ans.

Vient de fixer sa résidence à Saumur, ancien Hôtel du Belvédère, au 1<sup>er</sup>. Il se charge de tout ce qui concerne l'art du dentiste : Extraction sans douleur ; — Redressement et nettoyage des dents par des procédés tout nouveaux. (000)

### CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

### TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles ; — L'ancien Théâtre et la Promenade ; — Le Puits-Cambon, à la Breille ; — Les deux Notre-Dame ; — Notre-Dame-des-Ardilliers ; — Notre-Dame-de-Nantilly ; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France ; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay ; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup> ; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

DU MÊME AUTEUR :

### ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

### L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR.

Se vend au profit des vieillards et infirmes de l'Hospice général.

### DE LA LOI SUR LA CHASSE ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

Saumur, P. GODET, imprimeur.